

RAPPORT N° 03/3-40
au Conseil Municipal

OBJET

ECLAIRAGE PUBLIC
DIVERS TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX (PROGRAMME 2003)

ANNULATION ET REMPLACEMENT
DE LA DELIBERATION N° 03/1-49 DU 21 MARS 2003

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Par Délibération n° 03/1-49 du 21 mars 2003, vous avez approuvé le projet de réalisation du programme 2003 d'extension de réseaux d'éclairage public pour une estimation prévisionnelle des travaux de 220 000 euros HT.

Cette estimation faite par les services (Direction Electricité) était établie à partir des dernières séries de prix connues datant de l'année 2001. Il y a lieu, en conséquence, de la réactualiser compte tenu de l'évolution des coûts de ces deux dernières années. La nouvelle estimation prévisionnelle est donc de 247 000 euros HT.

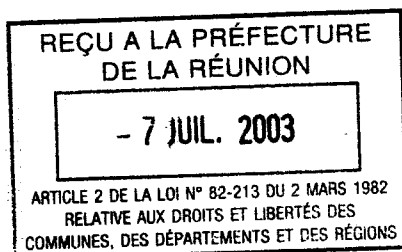
Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2315.

Je vous demande donc :

- 1) d'approuver la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux d'extension de réseaux d'éclairage public (programme 2003) ;
- 2) de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- 3) de m'autoriser à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

**DELIBERATION N° 03/3-40
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003**

OBJET

**ECLAIRAGE PUBLIC
DIVERS TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX (PROGRAMME 2003)**

**ANNULATION ET REMPLACEMENT
DE LA DELIBERATION N° 03/1-49 DU 21 MARS 2003**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-40 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux d'extension de réseaux d'éclairage public (programme 2003) de 247 000 euros HT (crédits prévus aux Chapitre 23 et Article 2315).

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

DELIBERATION N° 03/3-40

ARTICLE 3

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 JUIL. 2003**

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

